

PROCÈS VERBAL D'UNE SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHESTERVILLE TENUE LE 11 JANVIER 2010 A LA SALLE MUNICIPALE DE L'ECOLE SAINT-PAUL A 19 HEURES.

SONT PRESENTS : SON HONNEUR LE MAIRE MONSIEUR LOUIS LAFLEUR, LA CONSEILLERE MADAME MICHELINE VAILLANCOURT ET LES CONSEILLERS MESSIEURS DENIS-MARC LECLERC, FELIX LARIVIERE, JEAN-FRANÇOIS CAMIRE , BERNARD RIEUTORD ET JEAN TRUDEL.

JULIE MAGIER AGIT COMME SECRETAIRE-TRESORIERE DE LA SEANCE.

1.0 **OUVERTURE DE LA SEANCE**

LA SEANCE EST OUVERTE A 19 H 00 PAR MONSIEUR LE MAIRE LOUIS LAFLEUR.

2.0 **LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR**

2010-01-01

3.0 **ADOPTION DES PROCES VERBAUX DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 7 DECEMBRE ET LA SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 DECEMBRE 2009**

LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE A FAIT PARVENIR À TOUS LES MEMBRES DU CONSEIL UNE COPIE DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 2009. SUR PROPOSITION DE MADAME MICHELINE VAILLANCOURT, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE LE PROCÈS VERBAL DU 7 DÉCEMBRE 2009 SOIT APPROUVÉ TEL QUE PRÉSENTÉ.

LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE A FAIT PARVENIR À TOUS LES MEMBRES DU CONSEIL UNE COPIE DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 DÉCEMBRE 2009. SUR PROPOSITION DE MONSIEUR FÉLIX LARIVIÈRE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE LE PROCÈS VERBAL DU 21 DÉCEMBRE 2009 SOIT APPROUVÉ TEL QUE PRÉSENTÉ.

4.0 **AFFAIRES DECOULANT DU PROCES DE LA SEANCE TENUE LE 7 DECEMBRE 2009**

PANCARTE ARRÊT/STOP INTERSECTION RANG ROBERGE ET CRAIG NORD

UN CITOYEN A DEMANDÉ POURQUOI AVAIT ÉTÉ INSTALLÉE UNE PANCARTE ET SI CELA ÉTAIT RÉELLEMENT NÉCESSAIRE. L'EXPLICATION LUI A ÉTÉ DONNÉ ET COMME DÉJÀ RÉSOLU AU MOIS DE DÉCEMBRE DERNIER. IL N'Y A AUCUN DOUTE QUE L'INSTALLATION DE CETTE PANCARTE ÉTAIT NÉCESSAIRE AFIN DE FAIRE DIMINUER LES EXÈS DE VITESSE SUR CETTE PORTION DE RUE.

5.0 **ENTREVUE**

AUCUNE.

6.0 **ACCEPTATION DES COMPTES**

APRES LA PRESENTATION DES COMPTES, IL EST PROPOSE PAR MADAME MICHELINE VAILLANCOURT ET RESOLU A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS, D'ACCEPTER ET PAYER LES COMPTES DU MOIS DONT LA LISTE EST ANNEXEE AU PROCES VERBAL. LA SECRETAIRE –TRESORIERE CERTIFIE, SOUS SON SERMENT D'OFFICE, QUE LA MUNICIPALITE DE CHESTERVILLE A LES FONDS NECESSAIRES POUR EFFECTUER LE PAIEMENT DES COMPTES DONT LE TOTAL SE CHIFFRE A 54 121, 34\$

MONSIEUR BERNARD RIEUTORD S'EST JOINT A LA SCEANCE A 19H40.

7.0 **RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL**

BLESSURE DE M. MARTIN THERRIEN

LE 28 DECEMBRE 2009, M. MARTIN THERRIEN S'EST BLESSE EN TRAVAILLANT AU GARAGE MUNICIPAL. EN EFFECTUANT UNE REPARATION, LA LAME DE COUTEAU DE LA DENEIGEUSE LUI A TOMBEE SUR LE PIED. APRES CONSULTATION, LE MEDECIN A EMIS UN ARRET DE TRAVAIL POUR UNE PERIODE D'ENVIRON 2 MOIS.

NOUVEL EMPLOYE POUR LE DENEIGEMENT

DES ANNONCES ONT ETE PUBLIEES AFIN DE TROUVER UN REMPLAÇANT AU POSTE DE DENEIGEMENT. LES CURRICULUM VITAE REÇU SERONT ETUDIÉS ET D'ICI LE 15 JANVIER 2010, UN NOUVEL EMPLOYE SERA ENGAGE POUR UNE PERIODE INDETERMINE.

MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS CAMIRE S'EST JOINT A LA SEANCE A 19H50.

8.0 **RAPPORT DU SERVICE-INCENDIE**
DEUX SORTIES ONT EU LIEU AU MOIS DE DECEMBRE 2009.

CINQ NOUVEAUX DIPLOMES DE L'ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS ONT TERMINE LEUR FORMATION ET ONT REÇU LE CERTIFICAT « POMPIER 1 ». IL SAGIT DE MESSIEURS MICHAEL DESHARNAIS, REGINALD DESHARNAIS, DANY HOULE, MAXIME COMTOIS ET JEAN-FRANÇOIS CAMIRE.

9.0 **RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BATIMENTS**
UN PERMIS DE RENOVATION ET UN PERMIS DE CONSTRUCTION ONT ÉTÉ ÉMIS AU MOIS DE DECEMBRE POUR UNE VALEUR TOTALE DE 75 000,00\$.

2010-01-03

10.0 **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE SERVICE AVEC BUROPRO**
CONSIDÉRANT QUE LE PRÉSENT PHOTOCOPIEUR A DÉJÀ PLUSIEURS ANNÉES D'USURE, CONSIDÉRANT QU'ÉTANT DONNÉ L'ÂGE DU PHOTOCOPIEUR IL EST PARFOIS DIFFICILE D'OBTENIR CERTAINES PIÈCES DE REMPLACEMENT ; CONSIDÉRANT QUE LE COUT À PAYER À LA COPIE AUGMENTE AVEC L'USURE, IL EST RESOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS DE NE PAS RENOUVELLER LE CONTRAT DE SERVICE ET DE FAIRE FAIRE DES SOUMISSIONS POUR L'ACHAT D'UN NOUVEAU PHOTOCOPIEUR AVANT DE PRENDRE UNE DÉCISION.

2010-01-04

11.0 **RESOLUTION POUR VERSEMENT A UN TIERS DE LA TAXE SUR LES SEVICES TELEPHONIQUES**

ATTENDU QUE L'AGENCE MUNICIPALE DE FINANCEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1 DU QUÉBEC A ÉTÉ CEE CONFORMEMENT AUX ARTICLES 244-73 ET 244-74 DE LA LOI SUR LA FISCALITÉ MUNICIPALE ET QU'ELLE DOIT FAIRE REMISE AUX MUNICIPALITÉS LOCALES AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1- DE LA TAXE IMPOSÉE SUR LES SERVICES TÉLÉPHONIQUES ;

ATTENDU QUE LA MUNICIPALITÉ DE CHESTERVILLE DESIRE QUE LES SOMMES PERÇUES SOIENT TRANSFÉRÉES À SON CENTRE 9-1-1 DES QUE POSSIBLE ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR BERNARD RIEUTORD ET RESOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE LA MUNICIPALITÉ DE CHESTERVILLE DEMANDE À L'AGENCE MUNICIPALE DE FINANCEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1 DU QUÉBEC DE VERSER EN DATE DU 1^{ER} MARS 2010 À CAUCA (CENTRALES D'APPELS D'URGENCE CHAUDIÈRE-APPALACHES) DONT LE SIÈGE SOCIAL EST SITUÉ AU 485, BOULEVARD RENAUD (QC) G5X 3P5 POUR ET À L'ACQUIT DE LA MUNICIPALITÉ TOUTES LES REMISES DE LA TAXE IMPOSÉE EN VERTU DE L'ARTICLE 244.68 DE LA LOI SUR LA FISCALITÉ MUNICIPALE QUI LUI SONT DUES, LA PRÉSENTE AYANT UN EFFETS LIBÉRATOIRE POUR L'AGENCE À L'ÉGARD DE LA MUNICIPALITÉ TANT QU'ELLE NE SERA PAS AVISÉE AU MOINS 60 JOURS AU PRÉALABLE DE TOUT CHANGEMENT DE DESTINATAIRE, À CHARGE POUR L'AGENCE DE FAIRE RAPPORT À LA MUNICIPALITÉ DES SOMMES AINSI VERSEES.

2010-01-05

12.0 **MODIFICATION DES MAIRES SUPPLEANTS**
IL EST RESOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS DE MODIFIER LE TABLEAU DES MAIRES SUPPLEANTS COMME SUIT : M. FELIX LARIVIERE SERA MAIRE SUPPLEANT DU 2 OCTOBRE 2009 AU 30 JUIN 2010 ET M. BERNARD RIEUTORD SERA MAIRE SUPPLEANT DU 1^{ER} JUILLET 2010 AU 28 FÉVRIER 2011.

13.0 **DEMANDE DE DEROGATION MINEURE DE M. JEAN-NOËL FRECHETTE**
LES MEMBRES DU CONSEIL PRENNENT CONNAISSANCE DE LA DEMANDE DE DEROGATION MINEURE SOUMISE PAR MONSIEUR JEAN-NOËL FRECHETTE LOCALISÉ AU 7901, ROUTE GOUPIL SUR LES LOTS P-333 ET P-335 À CHESTERVILLE ; ILS PRENNENT ÉGALEMENT CONNAISSANCE DE L'AVIS DONNÉ PAR LES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME LORS DE LA RÉUNION TENUE LE 17 DÉCEMBRE 2009 ; CET AVIS FAIT PART QUE LA DEMANDE DE DEROGATION MINEURE DEVRAIT ÊTRE ACCORDÉE.

LE CONSEIL DONNE AUDIENCE À TOUT INTÉRESSÉ DESIRANT SE FAIRE ENTENDRE. APRÈS DÉLIBÉRATION, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN TRUDEL, APPUYÉ PAR MONSIEUR FELIX LARIVIERE ET RESOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS D'ACCEPTER LA DEMANDE DE DEROGATION MINEURE DE M. FRECHETTE ACCEPTANT LA CONSTRUCTION D'UN GARAGE PRIVÉ D'UNE SUPERFICIE DE 2160 PIEDS CARRÉS ÉGALE À 83.3% DE LA SUPERFICIE DU BATIMENT PRINCIPAL.

2010-01-07

14.0 **TARIFICATION DES PERMIS-NOUVEAU PLAN D'URBANISME**

APRES AVOIR CONSULTE LA LISTE DES NOUVELLES TARIFICATIONS PROPOSEES PAR L'URBANISTE CONCERNANT LES PRIX DES DIFFERENTS PERMIS, IL EST PROPOSE PAR MONSIEUR JEAN TRUDEL ET RESOLU A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS D'INFORMER L'URBANISTE DES QUELQUES MODIFICATIONS APORTEES ET D'ACCEPTER LA LISTE DE PRIX PROPOSEE.

2010-01-08

15.0 **APPROBATION DES TRAVAUX EFFECTUES POUR UN MONTANT SUBVENTIONNE DE 15 000\$ POUR L'AMELIORATION DU RESEAU ROUTIER (PAARRM)**

IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS CAMIRE ET RESOLU A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS D'APPROUVER LES DEPENSES POUR LES TRAVAUX EXECUTES EN 2009 SUR LE RANG HINCE POUR UN MONTANT SUBVENTIONNE DE 15 000\$ ET QUE LES PIECES JUSTIFICATIVES SERONT JOINTES A LA DEMANDE, CONFORMEMENT AUX PRESENTES DEPENSES SUR LEDIT RANG DONT LA GESTION INCOMBE A LA MUNICIPALITE ; ET D'AUTORISER LA SECRETAIRE-TRESORIERE A COMPLETER ET SIGNER TOUS LES DOCUMENTS.

2010-01-09

16.0 **CONTRAT RESEAU MOBILITE PLUS**

IL EST PROPOSE PAR MADAME MICHELINE VAILLANCOURT, APPUYE PAR MONSIEUR DENIS-MARC LECLERC ET RESOLU A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS D'AUTORISER MADAME JULIE MAGIER A SIGNER LE CONTRAT DE 36 MOIS AVEC LE RESEAU MOBILITE PLUS.

2010-01-10

17.0 **DEMANDE D'AIDE FINANCIERE DANS LE PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES ET A LA DEMARCHE MUNICIPALITE AMIE DES AINES**

CONSIDERANT QUE LA MUNICIPALITE A DEJA DEPOSE UNE DEMANDE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES ;

CONSIDERANT L'INTEGRATION PAR LE MINISTERE DE LA FAMILLE ET DES AINES DE LA DEMARCHE MUNICIPALITE AMIE DES AINES (MADA) A L'INTERIEUR DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES ET A LA DEMARCHE MUNICIPALITE AMIE DES AINES ;

CONSIDERANT QUE LA MUNICIPALITE SOUHAITE REALISER MADA SIMULTANEMENT A L'ELABORATION DE SA POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE ;

EN CONSEQUENCE, IL EST PROPOSE PAR MONSIEUR JEAN TRUDEL, APPUYE PAR MONSIEUR DENIS-MARC LECLERC ET RESOLU A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS,

D'AUTORISER MADAME JULIE MAGIER, DIRECTRICE GENERALE ET SECRETAIRE-TRESORIERE, A COMPLETER LA DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER AU MONTANT DE 24 000.00\$ DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES ET A LA DEMARCHE MUNICIPALITE AMIE DES AINES EN DEPOSANT AU MINISTERE DE LA FAMILLE ET DES AINES LES PREVISIONS BUDGETAIRES AJUSTEES LIEES A LA REALISATION DE LA DEMARCHE MADA.

D'AUTORISER MADAME JULIE MAGIER, DIRECTRICE GENERALE ET SECRETAIRE-TRESORIERE A SIGNER LE PROTOCOLE D'ENTENTE A INTERVENIR ENTRE LE MINISTERE ET LA MUNICIPALITE POUR LE VERSEMENT DE LA SUBVENTION ET TOUT AUTRE DOCUMENT RELATIF AU PROJET FINANCE.

2010-01-11

18.0 **RESOLUTION POUR DONNER EN GESTION AU CDEBF LA SUBVENTION POUR L'ELABORATION DE LA POLITIQUE FAMILIALE POUR ASSURER UNE MISE EN COMMUN DU PROJET**

LA MUNICIPALITE S'ENGAGE A POURSUIVRE ET A TERMINER LA POLITIQUE FAMILIALE AINSI QUE LA DEMARCHE MUNICIPALITE AMIE DES AINES ET DE LA DEPOSER AUPR`S DU MINISTERE DE LA FAMILLE ET DES AINES SANS QUOI LA MUNICIPALITE S'ENGAGE A REMBOURSER LA CORPORATION DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DES BOIS-FRANCS (CDEBF (CLD)) DE TOUTES SOMMES ENCOURUES PAR LA CDEBF (CLD) POUR LA MUNICIPALITE JUSQU'A CONCURRENCE DE L'AIDE FINANCIERE DE 24 000\$ REÇUE DU MINISTERE DE LA FAMILLE ET DES AINES.

LA CDEBF (CLD) S'ENGAGE A FOURNIR UNE RESSOURCE POUR L'ELABORATION DE LA POLITIQUE FAMILIALE, DE SUPERVISER ET DE SOUTENIR CELLE-CI DANS LE BUT D'OFFRIR A LA MUNICIPALITE UN RESULTAT MAXIMAL TEL QU'IL EST DECRIT DANS LE PROTOCOLE D'ENTENTE SIGNE ENTRE LA MUNICIPALITE

DE CHESTERVILLE ET LA CDEBF (CLD).

IL EST PROPOSE PAR MONSIEUR BERNARD RIEUTORD, APPUYE PAR MONSIEUR JEAN TRUDEL ET RESOLU A L'UNANIMITE PAR LES CONSEILLERS, QUE LA MUNICIPALITE DE CHESTERVILLE DONNE EN GESTION A LA CORPORATION DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DES BOIS-FRANCS (CDEBF (CLD)) LA SOMME DE 24 000\$ REÇUE DU MINISTERE DE LA FAMILLE ET DES AINES, POUR ASSURER LA MISE EN COMMUN DES RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIERES DANS LE BUT D'ELABORER UNE POLITIQUE FAMILIALE ET LA DEMARCHE MUNICIPALITE AMIE DES AINES.

IL EST UNANIMEMENT RESOLU DE MANDATER MADAME JULIE MAGIER POUR SIGNER TOUT DOCUMENT RELATIF A LA GESTION FINANCIERE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES.

19.0 **RAPPORT DE DIFFERENTS COMITES**

COMITE DES LOISIRS

LE COMITE DES LOISIRS MENTIONNE QU'AURA LIEU ENCORE CETTE ANNEE LE FEST*HIV*AIR LEQUEL SE DEROULE LES 18, 19 ET 20 FEVRIER PROCHAIN.

20.0 **QUESTIONS DU PUBLIC**

PERSONNE NE SE PREVAUT DE LA PERIODE DE QUESTIONS.

21.0 **AFFAIRES NOUVELLES**

AVOCAT DANS L'AFFAIRE MARTINEAU

CONSIDERANT QUE LA CAUSE A ETE ENTENDUE A LA COUR CONCERNANT LA DEMOLITION DE L'IMMEUBLE APPARTENANT A M. NORMAND MARTINEAU A ETE REMISE AU MOIS DE FEVRIER, CONSIDERANT QU'APRES DIFFERENTES DISCUSSIONS QUI ONT EU LIEU AVEC LE PRESENT AVOCAT DANS LE DOSSIER, IL Y A LIEU DE S'INFORMER AUPRES D'UN AUTRE AVOCAT ; EN CONSEQUENCE , IL EST RESOLU A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS DE S'INFORMER AUPRES D'UN AUTRE AVOCAT AU SUJET DE LADITE CAUSE ET DE TRANSFERER, S'IL Y A LIEU, LE DOSSIER A UN AUTRE AVOCAT.

22.0 **CLOTURE DE LA SEANCE A 9H25**

MAIRE : _____

SECRETAIRE-TRESORIERE : _____

LE MAIRE A PRIS CONNAISSANCE DE TOUTES LES RESOLUTIONS ET ETANT D'ACCORD AVEC TOUTES LES RESOLUTIONS, IL N'EXECUTERA PAS SON DROIT DE VETO.

SIGNATURE DU MAIRE : _____